



Centrale à béton :

RECY
 REIMS/PRUNAY
 REIMS/SAINT-BRICE-COURCELLES
 SAINTE MENEHOULD
 SOIGNY-AUX-MOULINS

EUROVIA REIMS

EUROVIA CHAMPAGNE ARDENNE
 ZI LA POMPELLE BP 107

51684 REIMS CEDEX 2

Certification des 5 centrales à béton NF EN206

N° SYDEREP : FR300711_04QXJM
 N° TVA : FR35 328069463

DATE	FACTURE	N° CLIENT	REFERENCE	COMMERCIAL
27/02/2026	F01260200100	410353	F01260200100	

Code	Libellé Article	Qté	U	PRIX HT	TOTAL HT	TVA
CHANTIER	REIMS					
PJDEC30330	DESACTIVE Dm10cc S3 CEM2 330	2	M3	162.50	325.00	20 %
450	FIBRES SYNTHETIQUES	2	DO	5.00	10.00	20 %
TI	Transport incomplet	4		25.00	100.00	20 %
504	CONTRIB ENVIRON	2	UN	1.50	3.00	20 %
506	TAXE CARBONE	2	UN	1.50	3.00	20 %
505	HAUSSE ENERGIE	2	UN	2.50	5.00	20 %

Mode de règlement : VIREMENT

Echéance : 15/04/2026

Domiciliation

BANQUE SG REIMS ENTREPRISES
 IBAN FR76 3000 3036 2400 0200 0456 420 - BIC SOGEFRPP
 OPTION TVA SUR LES DEBITS

Total HT :	446.00 €
Total TVA :	89.20 €
Total TTC :	535.20 €
RESTE A PAYER :	535.20 €

ATTENTION : Nous vous demandons de RESPECTER ABSOLUMENT L'ECHEANCE INDIQUEE en application de la loi de modernisation du 04.04.2008 ; PENALITES DE RETARD au taux BCE + 10 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux légal. AUCUN ESCOMPTE NE SERA ACCORDE POUR REGLEMENT ANTICIPE. Tout professionnel en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur, à l'égard du créancier, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 €. Lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire sur justification.

Facture

N° Facture	Référence	Date du document	N° Client	Nom du client
F01260200100	F01260200100	27/02/2026	410353	EUROVIA REIMS

Détail des livraisons

Date	N° BL	Code client	Code article	Désignation	QTE	Unité
Chantier : 103355 REIMS						
26/02/2026	008808251	410353	PJDEC3O330	DESACTIVE Dm10cc S3 CEM2 330	2	M3
26/02/2026	008808251	410353	450	FIBRES SYNTHETIQUES	2	DO